

Gérard NGENDABANKA
Ancien Procureur Général
de la République
B.P. 978 Bujumbura

Bujumbura, le 22 juillet 2008

A Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA,
Président de la République du Burundi
à Bujumbura

Copie pour Information A :

- Son Excellence Honorable Monsieur le Président du Sénat, avec les assurances de ma très haute Considération;
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération
à Bujumbura.

Objet : Affaire Kassy Manlan.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je me permets de m'adresser à Votre haute Autorité pour Vous exprimer mes inquiétudes et dénoncer un plan secrètement orchestré contre ma personne depuis quelques temps par une haute personnalité du pays : il s'agit du Sénateur Pierre BUYOYA, ancien Président de la République.

En effet, Excellence Monsieur le Président, Pierre BUYOYA et ses proches auraient organisé un plan de règlement de comptes et sollicité auprès de Monsieur Adolphe NSHIMIRIMANA, Administrateur Général de la Documentation Nationale, mon emprisonnement abusif et arbitraire pour avoir mis la main sur les auteurs de l'assassinat du Docteur Kassy Manlan le 20 novembre 2001, sous prétexte que j'aurais fait fuir des témoins dans cette affaire, ceux-là même qui, imaginez-vous, ont pointé du doigt et accusé sans faux fuyants MANISHA Emile et consorts qui dans la suite ont été condamnés à des peines très lourdes par la Cour d'Appel de Bujumbura au mois de mai 2005, mais qui curieusement viennent d'être libérés par la Cour Suprême.

Permettez-moi, Excellence, de Vous exposer ci-après les faits qui me permettent d'affirmer l'existence d'une telle démarche :

- Depuis plusieurs semaines, particulièrement après le jugement qui a « acquitté » les prévenus, j'ai reçu des informations concordantes et persistantes venant de plusieurs sources et faisant état d'une négociation initiée par l'ex-Président BUYOYA Pierre auprès des autorités gouvernementales pour faire acquitter les six prévenus détenus et jeter simultanément en prison l'ancien Procureur Général de la République, Gérard NGENDABANKA.
- Surpris par ces révélations, j'ai cherché à obtenir un entretien avec l'Administrateur Général de la Documentation Nationale pour lui demander ce qu'il en était au juste, étant donné que je considérais jusqu'alors ces informations comme des rumeurs non solides, mais l'intéressé m'a refusé l'audience.
- En date du 03 juillet 2008, la Radio Publique Africaine (RPA) diffuse sur ses ondes les mêmes informations dans le journal parlé à partir de la mi-journée, citant l'ex-Président BUYOYA ainsi que l'Administrateur Général de la Documentation comme étant les principaux artisans de ce plan.
- Dans sa livraison hebdomadaire n° 209 du 11 juillet 2008 page éditoriale, le journal ARC-EN-CIEL sous le titre « Gérard NGENDABANKA, une victime sur commande du buyoyisme », écrit : « selon une source généralement bien informée, la tentative de faire emprisonner Gérard NGENDABANKA serait le résultat des entretiens que l'ancien Président Pierre BUYOYA aurait dernièrement eus avec les principaux dirigeants du pays. En effet, ce crime (celui de l'assassinat du Docteur Kassy Manlan) l'empêche de dormir tranquillement, et lui qui ne manquerait pas ses ambitions de revenir au pouvoir, cherche plutôt un moyen efficace pour sacrifier l'ancien Procureur Général de la République en vue de prouver à ses amis occidentaux qu'il n'a plus rien à se reprocher dans l'assassinat du Docteur Léopold Kassy Manlan. »
- Je détiens beaucoup d'autres preuves de cette décision de m'arrêter arbitrairement, je me garde de les mentionner dans la présente correspondance.

- Je m'en voudrais aussi de ne pas mentionner la récente communication que Maître Bernard Maingain, Avocat Belge au Barreau de Bruxelles, vient de faire ce mardi 15 juillet 2008 par la voix de la Radio BONESHA FM : cet avocat d'une haute crédibilité internationale s'inquiète des informations selon lesquelles, dans le cadre du dossier Kassy Manlan, l'ancien Procureur Général de la République, l'ancien Directeur de la Radio RPA, Alexis SINDUHIJE, l'ancien Président de la République, Domitien NDAYIZEYE ainsi son ancien porte-parole, Pancrace CIMPAYE, seraient en voie d'être arrêtés.

Bien que toutes ces informations aient été rendues publique par les canaux les plus autorisés ni l'ex-Président BUYOYA Pierre, ni l'actuel Administrateur Général de la Documentation, personne des deux n'a manifesté l'intention de les commenter, encore moins de les démentir. La seule tentative de démenti, du reste quelque peu rusée apportée par Adolphe NSHIMIRIMANA, n'avait rien de rassurant et de sincère dans la mesure où nous savions bien qu'il l'a apporté après avoir mis en place tout le dispositif pour m'enlever sous le couvert d'un mandat d'arrêt qu'il a enjoint au Procureur de la Mairie de lui signer et qu'il a remis à ses agents pour me chercher comme si j'étais un bandit ou un criminel! Au moment où je Vous parle, ce mandat serait toujours entre les mains des agents qui en ce moment ont redoublé d'intensité pour me chercher discrètement. Pourtant le Procureur Général de la République déclare n'en être pas au courant.

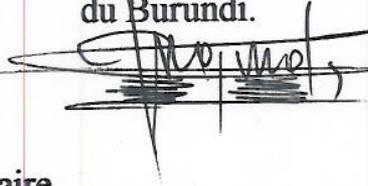
Plusieurs sources me révèlent même que le Général NSHIMIRIMANA aurait donné aux agents proches de l'ancien Président BUYOYA le feu vert de me poursuivre partout où je me trouve pour appliquer sur moi la justice de la rue.

Ceci Vous amène à comprendre à quel point je suis en danger de mort ; qu'en réalité l'objectif majeur est de m'assassiner et non de suivre une procédure judiciaire pour obtenir un jugement me condamnant à une peine quelconque, parce qu'ils savent pertinemment que cette procédure est impossible : aucun magistrat, en effet, de surcroît un ancien Procureur Général de la République, ne peut de par la loi, être poursuivi en justice, encore moins détenu pour des poursuites qu'il a intentées à l'endroit de quiconque, pendant l'exercice de ses fonctions. Cela ne s'est jamais produit nulle part au monde.

Quant à l'ancien Président Pierre BUYOYA, la presse l'a contacté ce 17 juillet 2008 pour lui demander de confirmer ou infirmer ce qui a été dit sur lui au sujet de ce dossier, si réellement il aurait sollicité la Documentation Nationale pour faire arrêter des gens. Toute l'opinion a entendu sa réponse : «je n'ai rien à déclarer là-dessus». Dès lors, n'est-on pas en droit de conclure que «qui ne dit mot consent»? Mes inquiétudes sont donc fondées.

Espérant avoir suscité Votre compréhension et que Vous ferez tout pour user de Votre pouvoir afin de faire cesser les tracasseries de toutes sortes ainsi que les menaces de mort dont je fais l'objet en ce moment, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Gérard NGENDABANKA,
Ancien Procureur Général de la République
du Burundi.



Copie pour Information A :

- √ - Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations-Unies au Burundi ;
- Monsieur le Représentant Spécial du Président de l'Union Africaine au Burundi ;
à Bujumbura.